

Grandes Cultures

DLP 10-11-93011893

CHAMPAGNE ARDENNE

Bulletin N° 224 du 09/11/93
d'après des observations des 5 et 8 novembre

AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Imprimerie du SRPV Champagne-Ardenne - Le Directeur-Gérant : D. PINÇONNET - CFPPAP n° 529 AD (© SPV 1989) - ISSN 0295-5776

COLZA

5 à 8 feuilles (B5 à B8).

Insectes

Quelques nouvelles captures du charançon du bourgeon terminal ont été enregistrées en Haute-Marne (secteur de Chaumont), dans l'Aube (Aix en Othe) et dans la Marne (Cauroy les Hermonville).

Les pucerons verts sont en faible nombre mais restent présents sur les parcelles témoins sur 30 à 100 % des pieds.

■ *Pas d'intervention justifiée contre ces ravageurs.*

Lieu	% de pieds touchés
Cormontreuil	2%
Gueux	4%
Tramery	2%
Crugny	4%
Unchair	8%
Muizon	6%

Cependant, les infestations restent faibles (1 ou 2 pucerons par pied).

Le pouvoir virulifère des pucerons mesuré indirectement sur des plantules d'orge exposées pendant une semaine aux pucerons reste toujours très faible.

Semaine d'exposition	% pots infectés par le virus 1993	1992
07 au 13/09	5 %	11 %
14 au 20/09	9 %	4 %
21 au 27/09	2 %	3 %
28 au 4/10	3 %	7 %
05 au 12/10	5 %	3 %
13 au 18/10	0 %	0 %
19 au 25/10	0 %	0 %

■ *Aucun risque pour l'instant. Les conditions climatiques humides et peu ensoleillées sont défavorables.*

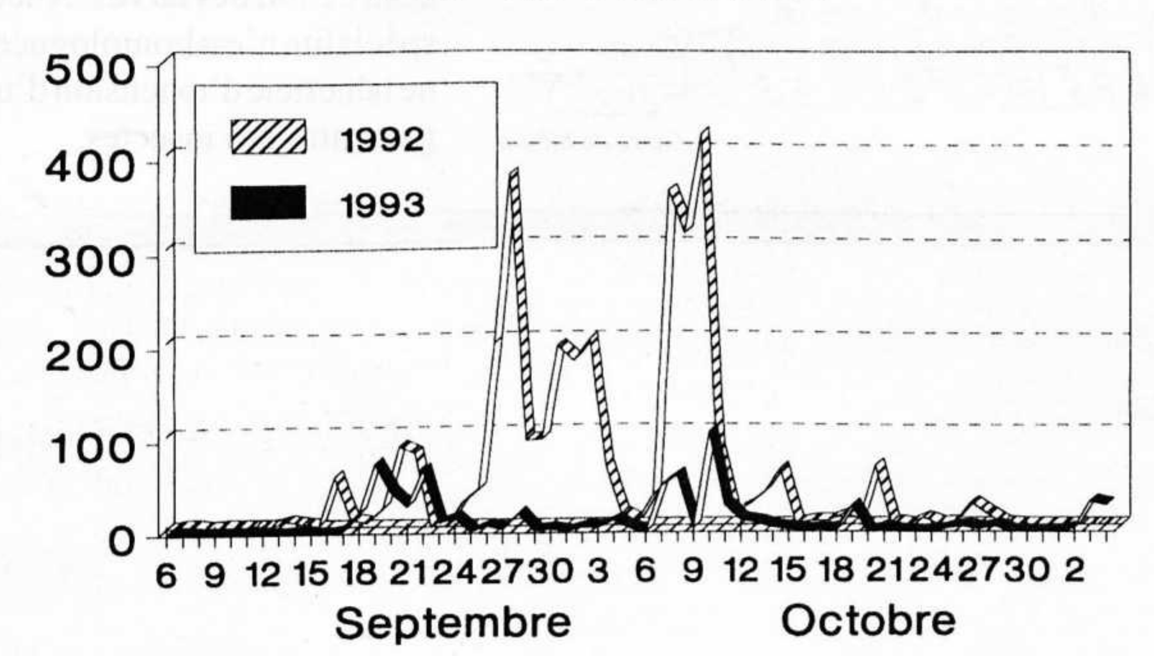
ESCOURGEON

1 à 3 feuilles.

Pucerons J.N.O.

Les captures à la tour à succion du Rhopalosiphum padi ont repris au début du mois de novembre et restent très faibles.

Sur les semis d'automne de blé ou d'orge, les populations ont légèrement augmenté, suite aux 2 journées (3 et 4 novembre) ensoleillées.



En Bref...

■ **COLZA : quelques nouvelles captures de charançons lors des périodes ensoleillées.**

■ **ESCOURGEON : risque J.N.O. toujours faible.**

■ **BLE : importantes populations de larves de bibions.**

Service Régional de la Protection des Végétaux
62 Avenue Nationale - La Neuvillette
BP 1154 - 51056 REIMS CEDEX
Tel : 26.09.06.43 Fax : 26.87.14.64 ou 26.87.39.33

P 39

Information BIBIONS

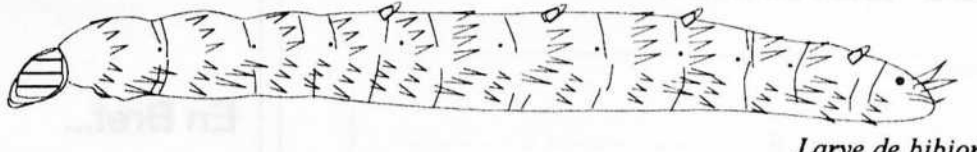
Les bibions sont des mouches qui apparaissent massivement vers le 25 avril (d'où son nom de mouche de la Saint Marc). Le vol des adultes dure 10 à 20 jours et s'arrête aussi soudainement qu'il a débuté. Il n'y a qu'une génération annuelle.
La larve de couleur gris terreux se différencie de la larve de tipule par sa tête bien visible et par les séries de petites épines qui entourent son corps.

Les larves issues d'une même ponte restent groupées de sorte qu'il est fréquent de les trouver par dizaines. Un récent dénombrement réalisé dans une parcelle de blé, nous permet d'estimer leurs effectifs à plus de 1200 larves au m^2. Contrairement aux autres insectes rencontrés dans le sol, les bibions restent à proximité de la surface, à la merci du gel hivernal.
Depuis quelques semaines, des larves de second stade (d'environ 1,5 cm de long) sont visibles dans le sol de quelques parcelles du Nogentais, du Barrois, du Pays d'Othe et du sud Marne. Toutefois, des larves plus agées sont déjà présentes dans les situations les plus précoces.

Habituellement d'apparition printanière, les insectes de troisième puis de quatrième stade larvaire sont également détritivores et donc pas nuisibles. Ils peuvent, très occasionnellement, devenir phytophages en consommant les parties souterraines du blé si:
- leur nombre au printemps est trop important par rapport à la quantité de matière organique;
- les céréales sont affaiblies par les attaques de divers autres insectes ou maladies.

Parmi les cultures présentes début mai, le colza est une plante qui, par sa hauteur et son port, arrête le vol lourd des femelles de bibion en quête d'un site de ponte. Les conditions d'humidité et la richesse en débris végétaux de ces parcelles sont favorables au développement des premiers stades larvaires du bibion. Les cultures d'automne sur précédent colza (généralement du blé) sont donc préférentiellement colonisées. Les effectifs de larves sont d'autant plus importants dans les cultures de blé que le travail du sol est superficiel.

La lutte chimique est exceptionnelle en culture et vise uniquement la destruction des larves. Aucune spécialité n'est homologuée ou ne bénéficie d'extension d'usage contre ces insectes.



Larve de bibion